



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 3 avril 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le rapport d'Unicef Luxembourg sur la violence à l'égard des enfants, publié en novembre 2016, souligne qu'un tiers des jeunes âgés entre 11 et 15 ans signalent avoir été victimes de harcèlement dans le cadre scolaire au moins une fois au cours des derniers mois.

Le rapport précise encore qu'un grand nombre d'enfants passent sous silence les violences, dont le harcèlement, le cyber-harcèlement ou les bagarres, qui leur sont infligées. Les auteurs du rapport plaident partant pour le développement d'une stratégie nationale contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Que compte faire le gouvernement pour éviter que les enfants à l'école aient à subir ces formes de violence de la part de leurs camarades ?
- Le gouvernement est-il en train de définir une stratégie nationale contre la violence à l'égard des enfants qui engloberait la lutte contre le harcèlement à l'école ?
- Dans l'affirmative où en sont les travaux relatifs à cette stratégie ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Taina Bofferding
Députée



Affaires générales

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 2 juin 2017

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2892 de la Députée Taina Bofferding

Ad 1)

En considérant les résultats de tous les pays qui participent à l'étude PISA, l'analyse spécifique de l'environnement d'apprentissage de jeunes de 15 ans dans le monde entier montre qu'en moyenne presque un jeune de 15 ans sur cinq (18,7%) est touché par le harcèlement, sous forme de taquineries, de piques cachées, d'exclusion ou de bagarres. Le Luxembourg, comme l'Allemagne, se situe en-dessous de cette moyenne, avec moins d'un jeune sur six (15,7%) qui rapporte être victime de harcèlement plus d'une fois par mois

Le harcèlement n'est certes pas un phénomène nouveau, mais il fait malheureusement partie de la vie quotidienne des enfants et des jeunes dans l'éducation formelle et non formelle. Les résultats de l'étude «Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) », réalisée par l'OMS en 2013-2014 et publiée en 2016, conviennent également qu'il y a un besoin d'action imminent à ce niveau. Ceci a aussi été reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse qui a initié de nombreux projets visant la prévention du harcèlement ainsi que la résolution de situations de conflit pareils.

Plusieurs écoles fondamentales ont mis au point un concept de prévention de la violence, adapté à l'âge des élèves des cycles 1 à 4. Certaines de ces écoles transmettent leur expertise à d'autres enseignants, ceci sous forme de visites et d'accompagnement (*hospitation*). L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) sert d'intermédiaire entre les écoles concernées.

À la demande des écoles, le Service Prévention de la Police offre des séances d'information et de formation pour la prévention de la violence dans les cycles 2.2, 3.2 et 4.2 des écoles fondamentales tout comme pour les classes de 7^e/6^e/8^e de l'enseignement secondaire.

BEE SECURE a élaboré des programmes de sensibilisation de base en matière de l'utilisation d'Internet et de sécurité de l'information pour tous les âges et cycles ainsi qu'une formation obligatoire pour les classes de 7^e de l'enseignement secondaire. La prévention du cyber-harcèlement y est un des sujets abordés.

Dans les lycées, les membres des SPOS et des Services socio-éducatifs participent régulièrement à l'organisation d'ateliers de prévention, de sensibilisation et d'information sur la violence en générale et sur le harcèlement en particulier et proposent des interventions en classe pour gérer des situations conflictuelles entre élèves.

Le CPOS et les SPOS accueillent souvent des jeunes fragilisés qui ont été ou qui sont susceptibles d'être victimes de toutes sortes de violence. L'accompagnement psycho-social consiste à prendre des actions appropriées pour accompagner ces jeunes dans la souffrance de leur vécu.

Il incombe également aux parents de servir d'exemple aux enfants et de leur transmettre des valeurs telles que la tolérance, la solidarité et le respect d'autrui. L'attitude du personnel dans l'éducation formelle et non formelle ainsi qu'une approche respectueuse et reconnaissante face aux élèves sont des facteurs tout aussi essentiels.

Ad 2)

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'engage depuis plusieurs années dans la prévention de la violence et du harcèlement, et ce à divers niveaux, à savoir :

- au niveau de la formation initiale du Bachelor en Sciences de l'éducation et du Bachelor en Sciences sociales et éducatives à l'Université du Luxembourg ;
- au niveau de la formation continue avec une multitude d'offres pour les enseignants, le personnel psycho-éducatif et les membres du SPOS ; (<https://ssl.education.lu/ifen/liste-formations?dispDomaine=9&idSsDomaine=905>).

Les personnels du CPOS et des SPOS organisent et participent régulièrement à des formations qui traitent de la prise en charge de jeunes victimes de transgressions physiques ou psychiques graves et qui présentent des troubles de stress aigu.

Afin de se doter d'une méthode d'intervention à l'égard du harcèlement scolaire, une quinzaine de membres du CPOS et des SPOS ont suivi une formation basée sur la méthode d'intérêt commun d'Anatol PIKAS (Shared concern method) qui constitue une démarche stratégique d'intervention auprès des intimidateurs et de leurs victimes. L'objectif de cette méthode est de développer de l'empathie chez les élèves intimidateurs envers leurs victimes et de développer des habiletés de résolution de conflits. Pour ce faire, cette méthode cherche à briser la dynamique du groupe d'intimidateurs et à faire émerger une préoccupation partagée au sujet de l'intimidation par des échanges individuels en vue de les préparer à une résolution de conflit avec la victime.

- au niveau des écoles fondamentales et des lycées (surtout au cycle inférieur) avec de nombreux projets tels que :
 - les conseils de classe dans les écoles fondamentales (voir aussi point 3) ;

- le programme « Stop Mobbing » dans les écoles fondamentales, proposant une intervention concrète en cas de harcèlement entre élèves et visant à les encourager à participer activement pour trouver des solutions ;
- le programme « Peer-Mediation », où des jeunes prennent le rôle de médiateur en cas de différends, fonctionne actuellement dans 2 écoles fondamentales et 16 lycées ;
- dans les lycées, la violence à l'égard des jeunes est également abordée dans des projets de prévention globale, de promotion d'une vie saine et d'amélioration du climat scolaire : les ateliers « Code de vie » ; le dossier pédagogique avec le film « Et si c'était toi ? » où deux adolescentes sont victimes de violence physique ou d'harcèlement en classe et cherchent des solutions pour sortir de leur détresse ;
- la formation d'élèves comme « Pausen-Buddys » et « Pausen-Engelen », une sorte de médiateurs qui peuvent être sollicités en cas de litiges pendant les récréations dans les écoles fondamentales ;
- la formation d'élèves en tant qu'accompagnateurs dans les autobus scolaires du fondamental ;
- des formations « Deseskalations-Training, Coolness-Training », pour rester décontracté dans des situations de conflit (fondamental et lycées) ;
- des projets comme « Meng Klass, en Team », « Klasse fanne sech » ou « Staark Schüler a staark Klassen », visant à permettre aux élèves des classes de 7^e des lycées de mieux connaître leurs nouveaux camarades pour ainsi favoriser la cohésion et le développement d'un climat de classe agréable ;
- des semaines de prévention contre la violence avec différentes actions spécifiques dans les lycées ;
- des représentations de théâtre interactif au sujet de la prévention du harcèlement et du suicide dans les lycées ;
- des projets visant à renforcer l'identité, à promouvoir la confiance en soi, la compétence, la concentration et la communication et à construire une attitude confiante, positive et reconnaissante (p. ex. « Stop & Go », « Act! Jeunes ») pour les élèves de l'enseignement secondaire.

Au niveau des élèves, tous ces projets œuvrent en faveur des objectifs suivants :

- développement des capacités d'empathie ;
- aide au développement du sentiment de se sentir bien en groupe ;
- développement du sentiment d'appartenance au groupe ;
- développement d'une personnalité forte ;
- amélioration du climat au sein de la classe ;
- amélioration de la communication et de la coopération au sein de la classe.

Au niveau du personnel enseignant et psycho-éducatif, des activités de sensibilisation et de formation portant sur l'intimidation et le harcèlement dans les milieux éducatifs formels et non formels (maisons relais) sont offertes dans le cadre du projet « Stop Mobbing ». Ce projet prévoit également des soirées d'information pour parents, afin de leur fournir des informations sur les phénomènes du harcèlement ainsi que sur la prévention et les contre-mesures.

Ad 3)

Dans le cadre de la promotion de la participation active des élèves et du développement de leur sens de la démocratie, la fondation *Zentrum fir politesch Bildung* s'exprime en faveur de l'introduction systématique du conseil de classe dans les écoles fondamentales. Cet outil aide les élèves à grandir ensemble, à acquérir de l'empathie et à vivre les valeurs de solidarité, de tolérance et de respect. En communiquant activement et en développant une attitude courageuse animée par un esprit civique, les enfants apprennent à anticiper des conflits au sein de la classe et à les résoudre de façon satisfaisante et sans violence pour toutes les parties concernées.

En collaboration avec le Service Prévention de la Police et le Lycée Aline Mayrisch, une campagne nationale « Together against mobbing (TAM) » sera lancée à la rentrée scolaire 2017/18. Dans ce contexte, des clips et du matériel didactique sur le sujet de l'intimidation, du cyber-harcèlement et du racket sera mis à disposition de tous les lycées.

Pour les écoles fondamentales, une campagne similaire est prévue pour fin 2017.

Toutes les autres mesures énumérées au point 2 seront maintenues voire même étendues.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse